



S.I.R.D.
135, rue de l'industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **32-11**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité syndical du 19 Octobre 2011

Le dix neuf octobre deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 10 Octobre 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 16

Présents : M.BAFFERT, V.BELLE, F. BOMBINO, M.BROUZET, A.CARBONARI, C.DIDIER, G.FRIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, V.GONNET, M.MASTROMAURO, A. MATRAIRE, P.MOLINARO, D.ROUX, J.TESSAIRE (pouvoir de Mme CARRIER)

Absents excusés : Y.BOULARD, C.COIGN (pouvoir à M. MATRAIRE), G.JULLIEN, M.REPELLIN (pouvoir Mme BOMBINO), Jeanine CARRIER.

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION- EMPLOI

- **PLIE** : Approbation du projet 2012 : « accompagnement renforcé vers l'emploi » subventionné par le FSE.

Rapporteur : Michel BAFFERT

La MIPE, dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs assure la mise en œuvre d'une action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés de l'emploi.

Une partie de ces publics est identifiée comme bénéficiaires du PLIE (plan local d'insertion par l'économie) dont la gestion est assurée par la METRO.

Les actions entrant dans le cadre du PLIE font l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) qui convient aujourd'hui de valider.

Contexte :

Le PLIE résulte de la volonté des communes de l'agglomération grenobloise, du Conseil général de l'Isère, de l'État et de leurs partenaires d'agir ensemble. Il est soutenu par le FSE. Le PLIE affirme une politique de soutien actif et individualisé aux démarches d'emploi des demandeurs les plus éloignés du marché du travail. (**jeunes, demandeurs d'emploi, publics défavorisés, personnes handicapées, femmes, migrants, bénéficiaires des minima sociaux, salariés, salariés sous contrats aidés, travailleurs âgés, créateurs d'activités, entrepreneurs et indépendants, personnes sous main de justice, habitants de zones défavorisées, A**)

L'accompagnement renforcé vers l'emploi est un des objectifs du protocole d'accord 2007-2013

La circulaire du 19 décembre 1999 ainsi que le diagnostic local préalable et le protocole de création du PLIE de l'agglomération grenobloise du 1^{er} décembre 2000 ont créé les instances de pilotage du PLIE en fixant 3 orientations principales

Orientations : - mettre en cohérence les dispositifs pour l'emploi des publics prioritaires
- renforcer les parcours d'insertion professionnelle de 600 personnes/an identifiées pour un accès à l'emploi durable (+ de 6 mois) sur l'agglomération dont 105 sur le territoire du SIRD
- développer les passerelles insertion-emploi

Objectif visé : accompagner vers et dans l'emploi les participants du PLIE, par la mise en œuvre des référents PLIE sur la base de 70 bénéficiaires/par an et par ETP

Architecture de l'opération : le PLIE propose aux bénéficiaires différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi, le participant sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours.

Pour assurer cette opération LA MIPE (Maison Intercommunale pour l'emploi) dispose de 1,5 ETP référents PLIE dédiés à l'accompagnement des participants PLIE.

Le présent dossier de subvention correspond aux 1,5 ETP pris en charge cofinancés à 50% par le FSE ainsi que les frais directs de l'action. Les 50% restant étant financés par le SIRD sur ces fonds propres

Budget prévisionnel de l'opération ACCOMPAGNEMENT RENFORCE VERS L'EMPLOI

(REFERENTS PLIE)

	Année 2012				
Postes de dépenses	"	%			
Dépenses directes	70 803 "	100 %	Financeurs (a)	"	%
1. Personnel	60 933 "	86%	1. Fonds social européen (FSE)	35 401 Ö	50%
2. Fonctionnement	9 870 "	14%	2. SIRD	35 402 "	50%
3. Prestations externes	- "	-			
4. Liées aux participants	- "	-			
5. Dépenses indirectes de fonctionnement		-			
6. Dépenses en nature	- "	-			
Dépenses totales	70 803 Ö	100 %	Total des ressources	70 803 Ö	100 %

Sur la base du budget prévisionnel ci-dessus, le SIRD s'engage à cofinancer le coût de l'opération REFERENT PLIE pour un montant prévisionnel maximum de 35 402 Ö soit 50 % du coût de l'opération. Ce cofinancement pourra être réajusté si le montant réalisé est inférieur au prévisionnel.

Le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi porté par le PLIE ainsi que le budget prévisionnel 2012.

Le comité syndical,

↪ VALIDE le Projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi porté par le PLIE

↪ VALIDE le budget prévisionnel 2012 de l'opération et s'engage à cofinancer le coût de l'opération REFERENT PLIE pour un montant prévisionnel maximum de 35 402 " soit 50 % du coût de l'opération. Ce cofinancement pourra être réajusté si le montant réalisé est inférieur au prévisionnel.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 20 octobre 2011

Le Président
Michel BAFFERT